

RASSEMBLEMENT

DEVANT LA PRÉFECTURE DE LIMOGES

JEUDI 17 JUIN À 18H00

Un toit c'est un droit



Application de la loi de réquisition Non aux expulsions

Depuis plus de deux ans, le collectif Dédal (collectif de Défense du droit au logement) se mobilise sur Limoges, pour défendre le droit au logement et dénoncer les carences des pouvoirs publics.

Nous demandons l'application du droit au logement pour tous, en particulier à l'aide de la loi de réquisition. Cette loi permet à la Mairie et à la Préfecture, en cas de grave crise du logement telle que celle qui existe actuellement (voir les récents rapports du Conseil Economique et Social et de la Fondation Abbé Pierre), de réquisitionner des logements vacants.

Malgré deux ans de lutte, malgré plusieurs occupations de locaux vides, appartenant notamment à la ville de Limoges, nous n'avons obtenu comme réponses que le mépris, les huissiers et les expulsions.

Pendant ce temps-là les centres d'accueil ferment (La Passerelle et le CS4), en laissant ces derniers jours des dizaines de personnes à la rue, sans proposition de relogement.

La seule activité de la préfecture sur cette question est de déployer une impressionnante armada policière pour expulser les habitants des squats. Pourtant ceux-ci sont souvent des demandeurs d'asile, et il est du devoir de l'Etat de les loger. Il faut en finir avec l'hypocrisie d'un Etat qui en refusant les papiers, organise sciemment la misère, offrant ainsi aux entreprises une main-d'œuvre taillable et corvéable à merci, et expulsée par charter quand il le faut. Nous appelons à dénoncer cette politique par un rassemblement devant la préfecture de Limoges le 17 juin 04 à 18h.

Quant à la mairie, elle a choisi la répression. Ainsi elle fait systématiquement appel aux tribunaux et à la préfecture pour expulser les squatters qui occupent des logements lui appartenant (il y a donc bien des logements vides à Limoges).

Le 15 mars dernier, à l'issue de la manifestation pour dénoncer la fin de la trêve hivernale, une centaine de personnes a participé au démurage d'un logement vide appartenant à la mairie. Celle-ci s'est empressée de porter plainte et de traîner un des militant du Dédal devant les tribunaux. Il passera en procès le 7 juillet pour " dégradation de bien appartenant à autrui ". Mais qui dégrade ? Celui qui mure ou celui qui démure ? Qui est le plus coupable, celui qui laisse les gens à la rue ou celui qui estime légitime d'ouvrir des portes ?

Le Dédal au complet revendique cette action, et appelle toutes les personnes solidaires à venir soutenir le droit au logement pour tous lors du procès le mercredi 7 juillet à 13h30, au Palais de justice de Limoges.

Rassemblement de soutien au militant inculpé & au droit au logement

mercredi 7 juillet - 13h30

devant le tribunal - place d'Aine

C o l l e c t i f
DEFENSE DU DROIT AU LOGEMENT

42 rue Porte Panet - 87000 Limoges / dda187@caramail.com
Permanences : les mardi de 18h à 20h